



RECUEILLEMENT DEVANT LA STÈLE DE L'ESCADRON DE GENDARMERIE MOBILE.(AG 492 Section du 25.02.2017)



Au plan national, de 60 000, le nombre de médaillés militaires est tombé à 48 000. De quoi inquiéter Guy MERELLE, Président de la 492e Section. Même si la société d'HIRSON compte 35 sociétaires, 27 membres, 7 adhérents associés et 1 dame d'entre aide, pour lui la question se pose d'un regroupement départemental. « *Est-ce que pour autant grossiront les rangs des médaillés ?* » s'est interrogé Jean-Jacques THOMAS pour qui les attributions de médailles et leurs conditions doivent être revues. De même, le Maire d'Hirson est revenu sur le décret de 1957 qui réserve le privilège du drapeau tricolore au cercueil des titulaires de la carte du combattant, mais la refuse à certains titulaires de la médaille militaire. « *Chaque année, dit-il, sont accordées entre 3 000 et 3 500 distinctions parmi lesquels une majorité de gendarmes, de sapeurs-pompiers, de marins et d'aviateurs* ». Pour Jean-Jacques THOMAS, « *les conditions du décret signé après la Seconde guerre mondiale se sont plus d'actualité et le conservatisme n'est plus de mise* ». Comme le veut la tradition, au terme de leur assemblée générale, les Médaillés militaires de la 492e section se sont retrouvés devant le monument aux morts de l'escadron de Gendarmerie mobile. En compagnie de l'actuel Président, Guy MERELLE, les anciens Présidents Robert RUTON et René DEVIN, le Représentant départemental et Jean-Jacques THOMAS ont donc fleuri la stèle commémorative et respecté une minute de silence avant que l'assemblée n'interprète la Marseillaise.

